

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR DÉCLARATION DE PROJET N°1

Par arrêté municipal du 1^{er} Septembre 2022

Monsieur Le Maire d'Aumagne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique concernant mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme d'Aumagne.

Au terme de l'enquête, cette procédure sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal d'Aumagne.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme comporte une évaluation environnementale.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur ROLQUIN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Aumagne du 3 octobre 2022 à partir de 9h00 au 4 novembre 2022 à 12h00, aux jours et heures d'ouverture habituels : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie d'Aumagne :

- le lundi 3 octobre de 9h à 12h
- le mardi 11 octobre de 9h à 12h
- le jeudi 20 octobre de 14h à 17h
- le mardi 25 octobre de 9h à 12h
- le vendredi 4 novembre de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut consulter le dossier d'enquête en format papier en Mairie et le télécharger sur le site internet de la Communauté de Communes :

<https://nextcloud.valsdesaintonge.fr:8080/index.php/s/nmpCgMHsX5FA4x6>

Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à la Mairie d'Aumagne aux jours et heures d'ouvertures habituels.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en Mairie d'Aumagne. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par voie électronique à l'adresse de la Mairie d'Aumagne (mairie@aumagne.fr). Des informations concernant ce projet peuvent être demandées à Monsieur Le maire d'Aumagne. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie d'Aumagne aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur ce lien <https://nextcloud.valsdesaintonge.fr:8080/index.php/s/nmpCgMHsX5FA4x6> pendant une période d'un an à compter de sa réception en Mairie d'Aumagne.

Fait à Aumagne, le 1^{er} Septembre 2022,
Le Maire René ESCLOUPIER

R. Escloupier

